

SÉANCE DU 17 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 17 janvier 2018 à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

CARRIER, Jacques	Maire	Saint-Fabien
DETROZ, Yves	Maire	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
MORISSETTE, Réjean	Maire	Esprit-Saint
PARENT, Marc	Maire	Rimouski
PIGEON, Gilbert	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
RODRIGUE, Francis	Représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
VIGNOLA, André-Pierre	Représentant	Saint-Marcellin

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 30.

18-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

18-002 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CM

Il est proposé par Francis Rodrigue, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 22 novembre 2017 et de la séance extraordinaire du 13 décembre 2017, avec dispense de lecture.

18-003 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CA

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve les procès-verbaux des séances ordinaires du comité administratif du 22 novembre 2017 et du 13 décembre 2017 et de la séance extraordinaire du 15 novembre, avec dispense de lecture.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier a fait

préalablement à la présente séance un bref suivi des procès-verbaux et des différents comités de la MRC.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du conseil les différentes correspondances reçues.

ADMINISTRATION GENERALE

18-004 APPUI À LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD / SERVICE D'HÉMODIALYSE

CONSIDÉRANT la réception de la résolution 2017-10-263 de la MRC de La Haute-Côte-Nord relativement à un appui aux démarches du Centre d'Action Bénévole Le Nordest concernant les services d'hémodialyse;

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette appuie la MRC de La Haute-Côte-Nord ainsi que le Centre d'Action Bénévole Le Nordest dans leurs démarches afin d'obtenir un service d'hémodialyse à Baie-Comeau.

18-005 APPUI / ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-MARCELLIN

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a été sollicitée pour un appui moral au projet porté par la Route des Monts Notre-Dame et l'Association de développement de Saint-Marcellin pour le développement et l'amélioration d'un réseau d'haltes touristiques dans le Haut-Pays ;

CONSIDÉRANT QUE le développement touristique est l'une des priorités d'intervention de la MRC ;

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Jacques Carrier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette appuie la Route des Monts Notre-Dame et l'Association de développement de Saint-Marcellin pour le projet de développement et d'amélioration d'un réseau d'haltes touristiques dans les communautés de Saint-Donat, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint.

** André-Pierre Vignola s'abstient des discussions et du vote.*

18-006 APPUI À LA FQM / DECLARATION COMMUNE - FORUM DES COMMUNAUTES FORESTIERES

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent

des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette appuie la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 et demande à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017.

Copie de la présente résolution devant être transmise au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Mme Isabelle Melançon, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Luc Blanchette, au ministre des Finances, M. Carlos Leitaó, à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Mme Dominique Anglade, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Laurent Lessard, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, au ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, M. Jean D'Amours, au député de Rimouski, M. Harold LeBel, au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, ainsi qu'à la FQM.

**18-007 COMITÉ / NOMINATION / COMITÉ
CONSULTATIF AGRICOLE**

CONSIDÉRANT QUE les mandats des sièges 2, 4 et 6 du comité consultatif agricole arrivent à échéance en janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'une erreur de date s'était glissée dans l'échéance du mandat du siège numéro 1 dans la résolution 17-033;

Il est proposé par André-Pierre Vignola, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette procède à la nomination des membres siégeant au comité consultatif agricole comme suit :

Siège	Représentation	Représentant	Échéance
1	Membre du conseil de la MRC	Yves Detroz	Janvier 2019
2	Membre du conseil de la MRC	Marc Parent	Janvier 2020
3	Résident non-agriculteur de la MRC	Eddy Charron	Janvier 2019
4	Producteur agricole	Denis Brillant	Janvier 2020
5	Producteur agricole	Yvon St-Pierre, prés.	Janvier 2019
6	Producteur agricole	Michel Rioux	Janvier 2020

18-008 **REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA COORDONNATRICE À L’ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice à l’environnement quittera temporairement ses fonctions pour un congé de maternité au printemps 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite combler temporairement le poste de la coordonnatrice à l’environnement;

Il est proposé par Francis Rodrigue, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise une affectation d’un maximum de 15 000 \$ à même les surplus libres à l’ensemble dans le cadre du remplacement temporaire de la coordonnatrice à l’environnement.

18-009 **MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL CADRE**

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la modification à la Politique de gestion du personnel cadre en date du 17 janvier 2018, ayant pour effet d’ajouter la formation de fin de semaine à la clause 9.02.

18-010 **FRAIS POUR LA VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 1033 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC peut fixer les honoraires relatifs à la vente pour défaut de paiement de l’impôt foncier;

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette fixe de la façon suivante les honoraires relatifs à la vente pour défaut de paiement de l’impôt foncier :

- Frais fixes par matricule : 100 \$;
- Frais supplémentaires calculés sur le montant total des taxes impayées : 16 % de 1 \$ à 1 000 \$; 8 % de 1 001 \$ à 5 000 \$; 4 % de 5 001 \$ à 10 000 \$; 2 %

- pour plus de 10 000 \$;
- Déboursés en sus.

18-011 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Il est proposé par Marc Parent, appuyé par Jacques Carrier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL.

18-012 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1-17 CONCERNANT L'OBLIGATION DE VERSER UNE SOMME D'ARGENT LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Avis de motion est donné par Robert Duchesne que lors d'une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l'adoption d'un « *Règlement modifiant le Règlement 1-17 concernant l'obligation de verser une somme d'argent lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière* ».

18-013 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1-17 CONCERNANT L'OBLIGATION DE VERSER UNE SOMME D'ARGENT LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Il est proposé par Francis Rodrigue, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le « *Projet de règlement modifiant le Règlement 1-17 concernant l'obligation de verser une somme d'argent lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière* ».

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU

18-014 AVIS D'OPPORTUNITÉ / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a déjà adopté des règlements d'urbanisme et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette même Ville a adopté le règlement numéro 1043-2017 autorisant la réalisation de la rénovation de la caserne 63 et un emprunt de 6 170 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'intervient aucunement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par André-Pierre Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le règlement numéro 1043-2017 autorisant la réalisation de la rénovation de la caserne 63 et un emprunt de 6 170 000 \$ de la Ville de Rimouski.

Copie de la présente résolution devant être transmise à la Ville de Rimouski.

18-015 AVIS D'OPPORTUNITÉ / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a déjà adopté des règlements d'urbanisme et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette même Ville a adopté le règlement numéro 1044-2017 autorisant la réalisation de travaux de mise à niveau d'équipement d'eau potable et d'assainissement des eaux, de connaissance des infrastructures et de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts et un emprunt de 4 800 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'intervient aucunement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le règlement numéro 1044-2017 autorisant la réalisation de travaux de mise à niveau d'équipement d'eau potable et d'assainissement des eaux, de connaissance des infrastructures et de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts et un emprunt de 4 800 000 \$ de la Ville de Rimouski.

Copie de la présente résolution devant être transmise à la Ville de Rimouski.

**18-016 AVIS D’OPPORTUNITÉ / RÈGLEMENT
D’EMPRUNT / VILLE DE RIMOUSKI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a déjà adopté des règlements d’urbanisme et ce, conformément à la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette même Ville a adopté le règlement numéro 1045-2017 autorisant la réalisation de travaux de mise à niveau d’équipement d’eau potable et d’assainissement des eaux usées TECQ 2018 district de Sainte-Blandine / Mont-Lebel et un emprunt de 700 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n’intervient aucunement aux objectifs du schéma d’aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l’unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le règlement numéro 1045-2017 autorisant la réalisation de travaux de mise à niveau d’équipement d’eau potable et d’assainissement des eaux usées TECQ 2018 district de Sainte-Blandine / Mont-Lebel et un emprunt de 700 000 \$ de la Ville de Rimouski.

Copie de la présente résolution devant être transmise à la Ville de Rimouski.

**18-017 AVIS / UTILISATION À DES FINS AUTRES
QU’AGRICILES / REMPLACEMENT DU
PONCEAU 15660 / SAINT-VALÉRIEN**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des Transports a déposé une demande d’autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole* pour l’utilisation à des fins autres qu’agricoles d’une superficie de 6 763 m² nécessaire au remplacement du ponceau 15660 et la construction d’une nouvelle structure dans la municipalité de Saint-Valérien;

CONSIDÉRANT QUE ledit ministère a sollicité l’avis de la MRC de Rimouski-Neigette ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d’autorisation dudit ministère est conforme aux objectifs du *Schéma d’aménagement et de développement* ainsi qu’aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif agricole ;

Il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l’unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette émette un avis favorable à la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification

des transports d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une superficie de 6 763 m² nécessaire au remplacement du ponceau 15660 et à la construction d'une nouvelle structure dans la municipalité de Saint-Valérien.

18-018 AVIS / UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICILES / REMPLACEMENT DU PONCEAU 159850 / SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a déposé une demande d'autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole* pour l'utilisation temporaire à des fins autres qu'agricoles d'une superficie de 37 m² nécessaire au remplacement du ponceau 159850 dans la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE ledit ministère a sollicité l'avis de la MRC de Rimouski-Neigette ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation dudit ministère est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif agricole ;

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette émette un avis favorable à la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'utiliser à des fins autres qu'agricoles une superficie de 37 m² nécessaire au remplacement du ponceau 159850 dans la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

18-019 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / ANALYSE DU RISQUE ASSOCIÉ AUX CHUTES DE BLOCS À SAINT-FABIEN-SUR-MER

CONSIDÉRANT que, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit déterminer toute zone où l'occupation du territoire est soumise à des contraintes pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT l'historique de chutes de blocs dans le secteur de Saint-Fabien-sur-Mer et plus particulièrement l'éboulis récent du 10 novembre 2017;

CONSIDÉRANT l'avis du Ministère de la Sécurité publique du Québec émis le 27 novembre 2017 qui constate que « *d'autres éboulis vont inévitablement se produire et potentiellement atteindre la route* »;

CONSIDÉRANT que le secteur de Saint-Fabien-sur-Mer était occupé par 56 résidences permanentes, 178 chalets ou maisons de villégiature, 4 maisons mobiles ou roulottes résidentielles en 2017 en plus d’être fréquenté par les usagers du Parc national du Bic et de nombreux touristes;

CONSIDÉRANT qu’une analyse de la stabilité de la paroi rocheuse et du talus d’éboulis s’avère nécessaire afin de déterminer les risques encourus par les usagers du chemin de la Mer et les propriétaires situés au pied du talus d’éboulis;

CONSIDÉRANT qu’une cartographie identifiant les zones de contrainte de l’utilisation du sol associée aux éboulis dans le secteur de Saint-Fabien doit être intégrée au *Schéma d’aménagement et développement du territoire* de la MRC et que des dispositions réglementaires devront être mises en place;

CONSIDÉRANT que le *Cadre pour la prévention des sinistres 2013-2020 du gouvernement du Québec* stipule que « *des analyses de risques, des recherches et des études nécessaires à l’appréciation des risques ainsi que des travaux de cartographie pourront être réalisés ou coordonnés par le gouvernement du Québec* »;

CONSIDÉRANT que les experts du gouvernement du Québec en mécanique des roches ont préparé un plan de travail pour effectuer l’analyse du risque associé aux chutes de blocs et aux glissements dans le roc à Saint-Fabien-sur-Mer;

CONSIDÉRANT que la MRC collabore depuis 2014 avec M. Francis Gauthier, professeur chercheur du *Laboratoire de géomorphologie et gestion des risques en montagne* de l’UQAR, afin de mettre en œuvre une cartographie des zones potentiellement exposées aux chutes de pierre à Saint-Fabien-sur-Mer;

Il est proposé par Marc Parent, appuyé par Réjean Morissette, et résolu à l’unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette :

- Demande au ministère de la Sécurité publique d’intégrer à la planification des travaux et activités de l’année financière 2018-2019 la réalisation de l’analyse du risque associé aux chutes de blocs et aux glissements dans le roc à Saint-Fabien-sur-Mer;
- Appuie la demande de soutien financier du projet de recherche proposé par le *Laboratoire de géomorphologie et gestion des risques en montagne* de l’UQAR au gouvernement du Québec, ce projet visant à approfondir les connaissances permettant d’identifier les conditions propices au développement des instabilités rocheuses et à développer des méthodologies de cartographies de zones potentiellement exposées aux chutes de pierre.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

18-020 APPEL D'OFFRES / APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANTS AUTONOMES (APRIA)

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le Service régional de sécurité incendie à la MRC à aller en appel d'offres pour l'achat d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) de marque MSA. Il est de plus convenu de nommer Monsieur Ian Landry, directeur du Service régional de sécurité incendie, à titre de responsable de l'information aux soumissionnaires.

18-021 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACHAT D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANTS AUTONOMES (APRIA)

Avis de motion est donné par Francis Rodrigue que lors d'une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l'adoption d'un « *Règlement d'emprunt concernant l'achat d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes* ».

18-022 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACHAT D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANTS AUTONOMES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette procédera à l'appel d'offres MRCRN-INC-2018-01 pour l'achat d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC souhaite financer cet achat par le biais d'un règlement d'emprunt;

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Jacques Carrier et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le « *Projet de règlement concernant l'achat d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes* ».

18-023 AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE les annexes à l'entente seront revues au 1^{er} janvier 2019;

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet et le directeur-général à signer l'*Entente intermunicipale établissant le plan d'entraide mutuelle en matière de sécurité incendie et de secours* avec la Ville de Rimouski.

TRANSPORT

18-024 AUTORISATION DE SIGNATURE / ADDENDA AU CONTRAT AVEC TAXIS 800 POUR LE TRANSPORT COLLECTIF

Il est proposé par André-Pierre Vignola, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'addenda au contrat avec Taxis 800 pour le transport collectif en date du 17 janvier 2018.

18-025 TRANSPORT INTER-MRC / CONFIRMATION DE LA CONTRIBUTION 2018

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte la demande du TAC de la Mitis concernant une participation financière de 5 619 \$ pour la poursuite d'une année supplémentaire, du transport collectif entre les MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis.

AUTRES

18-026 MOTION DE FÉLICITATIONS / SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC

Il est proposé par Jacques Carrier, appuyé par Yves Detroz, et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses félicitations au Service régional de sécurité incendie de la MRC pour le travail des pompiers lors des interventions dans des circonstances extraordinaires dans la municipalité de Saint-Fabien les 16 et 17 décembre 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 19 h 43.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.